



République du Bénin
Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

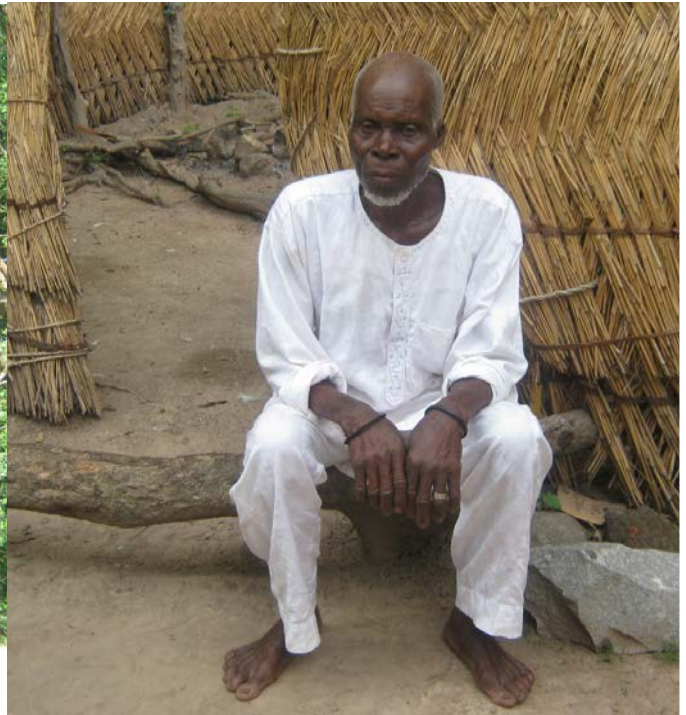
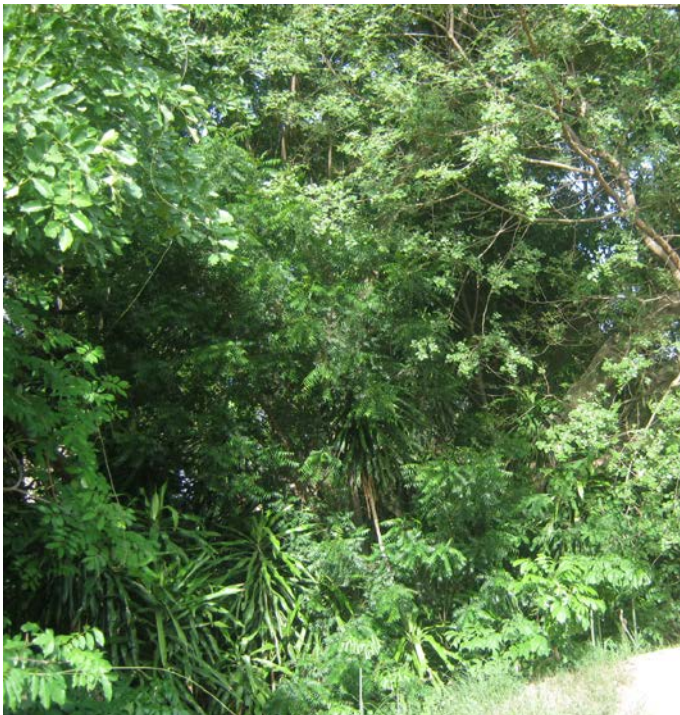
**Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des
Aires Protégées (PIFSAP)**

PROJET N° : 00076343



Commune : Bembèrèkè
Arrondissement : Ina
Quartier : Ina 1

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION SIMPLIFIÉ DE LA FORÊT SACRÉE SINATABE



Septembre 2013

PREFACE

Dans les pays à faible couvert forestier comme le Bénin, l'intérêt de conserver les îlots de forêts a très tôt préoccupé le gouvernement et les organismes de protection de la nature dans la mesure où ces forêts sont par excellence, les lieux de conservation de la diversité biologique originelle et de développement de services écosystémiques.

Les forêts sacrées, longtemps signalées au Bénin sont des îlots forestiers fragmentés qui abrite une ou plusieurs divinités que les populations vénèrent depuis des siècles.

La pertinence de sauvegarder ces forêts sacrées réside donc dans leur importance potentielle en tant que forêts-reliques et en tant que pépinière génétiques et jardins de plantes médicinales, largement utilisées au Bénin.

L'aménagement et la gestion harmonieuse de ces forêts sacrées, patrimoines naturels, reste un enjeu fondamental face à la pression anthropique exercée sur les ressources de ces forêts sacrées liée à l'affaiblissement du pouvoir traditionnel, à la propension des religions monothéistes et à l'agriculture extensive.

Il devient impérieuse de développer une stratégie de protection et de gestion afin de renforcer le modèle traditionnel de gestion pour une meilleure conservation de leur potentiel en biodiversité.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des aires protégées (PIFSAP) qui vise à l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale, existant dans les forêts sacrées du Bénin en les intégrant au système formel des aires protégées par le renforcement du cadre juridique et institutionnel et par la promotion d'une projection communautaire de ces forêts sacrées.

Le plan d'aménagement participatif que voici est le résultat d'un processus consensuel entre les différents acteurs des forêts sacrées. C'est également le résultat d'une synergie d'effort du Gouvernement représenté par l'Administration Forestière, les partenaires au développement (le PNUD et le GEF), les Communes, les populations riveraines, les Organisations Non Gouvernementales.

Tous les acteurs locaux notamment les gestionnaires conservateurs des forêts sacrées sont invités au respect et à la mise en œuvre de ce plan sur cinq (5) ans, pour une meilleure conservation de forêt sacrée de Sinatabé.

i. AVANT PROPOS/REMERCIEMENTS

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) de la forêt sacrée Sinatabé a été élaboré par l'ONG AERAMR avec l'appui technique de :

- **Colonel Théophile KAKPO**, Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles, (DGFRN)
- **Mr Evariste ALOHOU**, Coordonnateur du projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées (PIFSAP)
- **Madame Elisabeth TOSSOU**, Chargée de Programme Environnement au Bureau du PNUD pour ses conseils et son soutien à la réalisation de ces PAGS
- **Mr Erice GBOGLENOU**, Gestionnaire administratif et financier du projet PIFSAP
- **Lieutenant Paul KIKI**, Responsable Suivi/Evaluation
- **Des cadres de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles :**
- **Des cadres de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles :**
 - ✓ **Colonel Alphonse C. AGOSSA**, Chef d'Inspection Forestier Borgou-Alibori
 - ✓ **Commandant Séko N'GOYE**, Chef d'Inspection Forestier Adjoint Borgou-Alibori
 - ✓ **Lieutenant YORO Fiko Archille**, Coordonnateur CTAF Ouénou-Bénou
 - ✓ **Adjudant HOUNTON Narcisse**, Agent forestier CTAF
- **Des cadres du secteur Privé :**
 - ✓ **Mr. Vincent ATEGUI**, Directeur Exécutif de l'ONG AERAMR
 - ✓ **Mr. Jean DOSSOUMOU**, Géographe Aménagiste

L'équipe de l'ONG AERAMR, remercie très sincèrement :

- ✓ **Dr Adam GARBA**, Maire de la commune de Bembèrèkè
- ✓ **Mr BENON Mamoudou**, chef service Affaire Domaniale et environnement
- ✓ **Mr CHABI LAURENT François-Xavier**, Chef d'arrondissement de INA
- ✓ **Mr GOUNOU Bio Yérima**, Chef Quartier INA 1
- ✓ **Messieurs les gestionnaires de la forêt sacrée Sinatabé de INA**

ii. SIGLES ET ACRONYMES

AG	: Assemblée Générale
AaGR	: Activités alternatives Génératrices de Revenus
CCSI	: Comité Communal de Coordination et du Suivi de l'Intégration de la forêt sacrée
CLFS	: Comité Local de gestion de la Forêt sacrée
CQ	: Chef Quartier
CV	: Chef Village
DBH	: Diamètre de Base à Hauteur d'homme
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
FS	: Forêt Sacrée
GF	: Groupement de Femmes
GRAAP	: Groupe de Recherche et d'Appui à l'Autopromotion Paysanne
IEC	: Information Éducation et Communication
IMF	: Institution de Micro Finance
ISS	: Interviews Semi- Structurées
MEHU	: Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
OCB	: Organisations Communautaires à la Base
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PDC	: Plan de Développement Communal
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIFSAP	: Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans les Aires Protégées
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RSCEPN	: Responsable de la Section Communale, de l'Environnement et de la Protection de la Nature
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UICN	: Union Mondiale pour la Protection de la Nature

iii. DEFINITION DE QUELQUES TERMES

Domaine forestier de l'état : Au terme de l'article 10 de la loi 93-009 du 2 juillet 1993, le domaine forestier de l'état est structuré en domaine classé et en domaine protégé.

Domaine classé de l'état : Le domaine classé de l'Etat comprend les forêts classées, les périmètres de reboisement, les parcs nationaux et autres aires protégées telles que les zones cynégétiques, les réserves partielles ou totales, les reboisements effectués par l'Etat dans le domaine protégé en vue de la protection de l'environnement.

Domaine protégé de l'Etat : Il comprend les forêts protégées constituées par le reste des forêts du domaine forestier de l'Etat n'ayant pas fait l'objet d'un acte de classement.

Droit d'usage : Les droits d'usages sont ceux pour lesquels des personnes physiques ou morales jouissent à titre temporaire ou définitif des produits de la forêt en vue de satisfaire un besoin individuel ou collectif (art.23, Loi N 93-009).

Ecosystème : C'est un milieu relativement homogène et stable dans lequel l'ensemble des êtres vivants entretient des relations alimentaires et territoriales entre eux-mêmes et avec le milieu. Il désigne une unité écologique de base formée par le milieu et les organismes animaux, végétaux et bactériens qui y vivent.

Environnement : c'est l'ensemble des conditions naturelles et culturelles susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines. C'est l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui influent sur les êtres vivants et que ceux-ci peuvent modifier (ABE, 1999).

Forêt : terrains comportant une couverture végétale arbustive ou arborée à l'exception des cultures agricoles et susceptibles :

- soit de produire du bois ou des produits forestiers ligneux et non ligneux,
- soit d'abriter la faune sauvage et autres ressources biologiques,
- soit de remplir des fonctions récréatives, culturelles et scientifiques
- soit d'exercer des effets bénéfiques sur le sol, le climat ou le régime des eaux.

Ce sont des terrains qui étaient couverts de forêts récemment coupées à blanc ou incendiées, mais qui seront soumis à la régénération naturelle ou reboisés artificiellement.

Forêt artificielle : Les terrains plantés de mains d'homme en espèces végétales ne donnant pas de produits agricoles (art 3, Loi N°93-009).

Forêt naturelle : Les forêts dans lesquelles il n'y a aucune action d'aménagement sylvicole (art 3, Loi N°93-009).

Forêt semi naturelles : Forêts naturelles aménagées (art 3, Loi N°93-009).

Forêt Sacrée

C'est un écosystème de petite superficie qui est maintenu même dans une zone où les forêts n'existent plus depuis très longtemps par les populations locales, pour diverses raisons ayant un caractère sacré et que les populations respectent beaucoup.

C'est donc, un lieu par excellence de conservation de la diversité biologique. Il est interdit de défricher ces forêts. C'est ce qui justifie d'ailleurs leur maintien.

Les forêts sacrées quelle que soit la diversité de leurs origines et des mythologies dont elles se réclament satisfont à une même exigence : Elles cachent aux profanes leur contenu.

Les forêts sacrées remplissent des rôles très variés et il est souvent difficile d'adopter une typologie précise car la même forêt peut faire objet de multiples cultes par différents groupes religieux.

Impact : Dans une approche systémique, l'impact implique l'action d'un système 'source' sur un système 'cible'. Le système 'source' peut être une activité humaine et le système cible est, quant à lui, une composante de l'environnement, c'est-à-dire, homme, faune, flore, écosystème (KARSENLY et MARIE, cités par JESSET et al., 1990).

Plan d'aménagement : Document dans lequel est décrite la structuration spatiale, à réaliser dans une période donnée, d'une forêt en fonction d'un ou de plusieurs objectifs définis (conservation, écotourisme, production, protection, transhumance, agroforesterie, ou autres).

Plan d'aménagement participatif : outil d'aménagement et de gestion participative impliquant les communautés locales et les Communes dans la gestion des forêts du domaine forestier permanent. Celles-ci sont amenées, suivant un cheminement technique, à identifier les activités d'aménagement qui constituent réellement des priorités et à participer directement à la gestion et à l'exploitation rationnelle des ressources forestières.

Le plan ainsi élaboré est perçu par la plupart des membres de la société comme la meilleure alternative pour une exploration durable des ressources en question.

Plan de gestion : Document qui décrit la méthodologie à suivre, les rôles des différents intervenants ainsi que le calendrier et les sources de financement pour réaliser le plan d'aménagement.

Plantation : terrain recouvert d'une formation végétale à base d'arbres ou d'arbustes plantés de mains d'homme.

Série agro forestière : Ce sont des parties de la forêt occupées (de manière légale ou illégale) par les champs, les jachères, les plantations privées de diverses essences et les habitations des paysans installées de manière illégale ou sous autorisation. Elle comprend donc :

- ❖ Une sous série de cultures ou portion du domaine forestier où les populations exercent illégalement ou sous autorisation les activités agricoles ;

- ❖ Et une sous série d'habitation regroupant les parties du domaine classé ou sont installées les habitations définitives ou semi définitives de superficie supérieure à 1ha. Leur nombre est si important qu'il n'est plus envisageable de les déplacer.

Série de production : Une partie de la forêt sacrée devant bénéficier des activités de reboisement en plein. Les gestionnaires ou autres personnes autorisées peuvent y prélever des produits forestiers pour la consommation locale et non à but commercial.

Série de protection : Dans le cas du présent PAGS, la série de protection sous entend la protection uniquement du noyau de la FS de toutes de prélèvement de produits forestiers. Mais, on peut y faire des activités d'enrichissement. C'est l'espace sensible dont la dégradation causerait des dangers à la sacralisation de la forêt et qui joue le rôle de protection ou de maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérées par des moyens efficaces (noyaux centraux).

Série de service : Dans le cas du présent PAGS, la série de service est une partie de la forêt sacrée réservée à l'emprise des pistes et aux zones occupées par les lieux de culte, de sites mémoriaux, de sites culturels et autres.

Village ou hameau limitrophe : village ou hameau dont les limites/frontières territoriales sont communes aux limites de la forêt.

Village ou hameau riverain : sont considérés comme villages ou hameaux riverains, tous les villages qui exercent une pression (utilisation) sur les ressources naturelles à l'intérieur de la forêt mais qui en contrepartie doivent participer à des activités de protection de la forêt et des ressources naturelles, ceci aussi bien à l'intérieur (plantations, surveillance, pare-feu, feux précoces, etc.....) qu'à l'extérieur (création de pépinières, plantations dans les terroirs,...) de la forêt.

Zonage : Le découpage de la forêt en séries ou zones auxquelles on attribue des activités spécifiques et les conditions d'utilisation de la forêt dans chacune d'elles. Le zonage permet de planifier dans l'espace les objectifs de l'aménagement.

iv. SYNTHÈSE DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE

La démarche suivie dans le cadre de l'élaboration de ce PAGES a été systématique, participative et itérative. Elle est axée sur trois principales étapes que sont :

- 1- Préparation
- 2- Collecte de données et synthèse documentaire
- 3- Organisation de l'atelier communale d'élaboration du PAGES
- 4- Restitution et validation

A chacune de ces étapes, différentes méthodes et outils de collecte de données, d'analyse, de planification et de programmation ont été utilisés. On peut citer entre autres : des entretiens structurés ou semi-structurés individuels et en focus groups, des travaux de groupes, des séances en plénière, l'arbre des problèmes, l'analyse systémique, etc.

Préparation.

La présente mission s'appuie sur la démarche méthodologique d'élaboration des PAGES issues de l'atelier de formation des experts en Aménagement des forêts sacrées, organisée par le PIFSAP à Adjohoun du 14 au 18 mai 2012 et les directives spécifiques de la coordination de PIFSAP dans le cadre de la présente mission..

La préparation a commencé par l'élaboration des outils de collecte de données, la prise de rendez-vous avec la mairie de Bembèrèkè, l'administration forestière de la commune, les gestionnaires et la tenue d'une séance de planification de la mission au niveau de la mairie de Bembèrèkè, avec les acteurs précédemment cités.

Collecte de données et synthèse documentaire

C'est la phase active d'élaboration du document. Elle a consisté à une synthèse documentaire sur la connaissance des milieux physique et humain de la commune de Bembèrèkè et de l'arrondissement de Ina. Ensuite, la séance de collecte de données auprès des gestionnaires a pu être organisée dans le quartier de Ina 1. Une analyse participative est faite des données ainsi recueillies permettant d'aboutir sur les objectifs de l'aménagement et les approches de solutions pour une meilleure protection et conservation des ressources de la forêt sacrée. Enfin le dispositif organisationnel à mettre en place pour une gestion efficace de la Forêt est discuté et installé.

Organisation de l'atelier d'élaboration du PAGES

Avec l'appui technique des consultants de AERAMR, du RSCEPN et autres agents forestiers, du Chef d'arrondissement de Ina, les gestionnaires ont pu :

Identifier les ressources de la forêt sacrée, les types d'usage, les usagers, les problèmes qui s'y posent, les causes et les approches de solution.

Définir les objectifs de l'aménagement, ainsi que les enjeux

Identifier les activités potentielles et définir les coûts

Planification des activités
Identification des sources de financement
Définition des séries
Définition des règles de gestion
Etc.

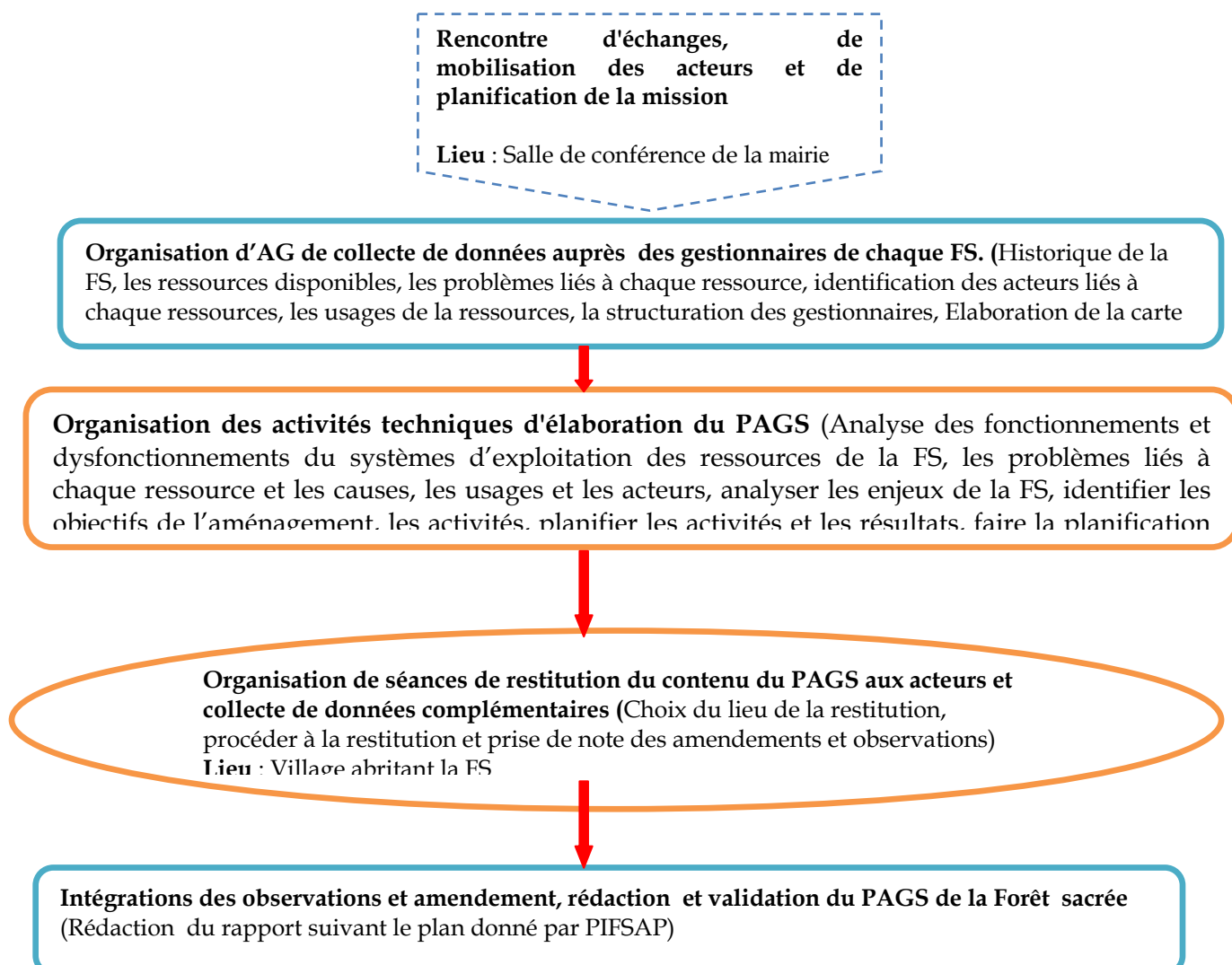
Restitution et validation.

Une restitution des résultats des travaux de l'atelier d'élaboration du PAGS est faite en assemblée générale des gestionnaires et autres parties prenantes de la gestion de la forêt sacrée. Un représentant des participants à l'atelier présentent les activités planifiées, les coûts, le zonage de la forêt sacrée, etc.

Ensuite, les amendements, suggestions et observations des participants à la restitution sont recueillis par les experts, pour être pris en compte avant la validation à la mairie de Bembèrèkè du document de PAGS.

Le schéma ci-dessous, fait la synthèse de la démarche

LES GRANDES ETAPES DE LA MISSION



v. RESUME DU PLAN

La forêt sacrée Sinatabé est située au bord de la voie inter-Etat Parakou-Malanville, dans l'arrondissement de Ina et précisément dans le quartier Ina 1. Elle couvre une superficie de 3ha 38a 7ca et abrite la divinité Sinatabé.

Elle est une relique forestière caractérisée par les espèces comme *Milicia excelsa*, *Margaritaria discoidea*, *Sarcocephalus latifolius*, *Azelia africana*, *Detarium microcarpum*, *Combretum collinum*, etc.

Parmi ces espèces, le *Milicia Excelsa* fait partie des espèces en voie de disparition dans les écosystèmes du Bénin, les espèces comme *Detarium microcarpum*, *Combretum collinum* par contre contribuent fortement dans la dynamique de régénération de la forêt sacrée (PIFSP, 2012).

Elle regorge autrefois une multiplicité d'animaux sauvages, qui deviennent de plus en plus rares.

La pression anthropique est très forte et manifeste par l'extension du quartier dans le domaine de la FS, de même que la présence dans la partie nord et Ouest des domaines de particulier qui sont soumis aux activités agricoles. La forêt sacrée de Sinatabé est donc soumise à des problèmes comme :

- Perte du potentiel ligneux de la FS du fait des prélèvements clandestins de bois et de l'extension des champs et de l'agglomération dans le domaine de la FS ;
- Disparition de certaines espèces floristiques et fauniques ;
- Risque de réduction continue de la superficie actuelle de la FS ;
- Etc.

Le présent Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS) de cette forêt, initié par le Projet d'Intégration des forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées (PIFSAP), reste un nouveau outil de décision qui permettra à la commune de Bembèrèkè d'inverser cette tendance de dégradation.

Deux objectifs y sont poursuivis:

1. Restaurer la forêt sacrée Sinatabé;
2. Valoriser la forêt sacrée

La vocation conférée à la forêt sacrée Sinatabé à travers ce plan est celle de faire des lieux sacrés qu'elle abrite une attraction pour le développement d'un circuit communal d'écotourisme à Bembèrèkè.

Les activités planifiées à ce titre sont :

- Sensibilisation des populations sur l'existence de la FS Skinatabé de Ina ;
- Vulgarisation des textes et loi et plan simple de gestion de la FS ;
- Organisation des émissions radio pour vulgariser le PAGS ;
- Formation des pépiniéristes Formation des membres du comité de gestion sur l'appropriation des rôles ;
- Formation des membres du comité sur la gestion des conflits liés à la mise en œuvre du plan Augmentation de la superficie du site abritant la forêt sacrée ;
- Reboisement en plein d'un hectare de terre récupérée ;
- Enrichissement de la superficie actuelle de la forêt sacrée ;
- Entretien du site et des plantations réalisées ;
- Réalisation des travaux de pare-feu périmétrale de la forêt sacrée ;
- Réaliser la plantation de délimitation de la FS ;
- Réaliser la clôture de la divinité ;
- Renouveler les objets sacrés de la divinité (canaris, calebasse, jarre ;
- Appuyer deux promoteurs d'apiculture.

Pour réaliser toutes ces activités un **budget de 12 515 000 F cfa** devra être mobilisé. Les sources de financement potentiel identifiées restent la Mairie, le PIFSAP, les bénéficiaires et autres partenaires.

La mise en œuvre de ces activités sera conduite par le Comité Local de gestion de la Forêt sacrée présidé par BENON OROU Ina

Il est utile de rappeler que ce plan, bien que servant de guide pour toutes les actions à mener dans la forêt sacrée, reste flexible pour faciliter en cas de besoin, les éventuels arbitrages que nécessiterait sa mise en œuvre, laquelle reste un défi à relever par tous les acteurs impliqués.

Liste des tableaux

Tableau 1: Caractéristiques structurales et la régénération naturelle de la forêt sacrée	22
Tableau 2: Récapitulatif de l'analyse des dysfonctionnements dans l'usage des ressources	28
Tableau 3: Synthèse des objectifs, résultats et activités de chaque série.....	31
Tableau 4: Règles de gestion de chaque série.....	31
Tableau 5: Coût estimatif des activités prévisionnelles	32
Tableau 6: Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Sinatabé	33
Tableau 7: Plan de gestion environnemental et social	36
Tableau 8: Synthèse de la situation de référence	37
Tableau 9: Activités de conservation et ses indicateurs de suivi-évaluation.....	37
Tableau 10: Activité de production et ses indicateurs.....	38

Liste des figures

Figure 1: Cadre institutionnel de gestion des forêts sacrées	15
Figure 2: Carte de délimitation de la forêt sacrée	18
Figure 3: Localisation de la forêt sacrée Sinatabé	24
Figure 4: Zonage de la forêt sacrée Sinatabé	30

Liste des photos

Photo 1: Vue partielle de la forêt sacrée Sinatabé	17
Photo 2: vue partielle de la végétation de Sinatabé	22
Photo 3: Séance d'identification des actions d'aménagement.....	25

Table des matières

i.	AVANT PROPOS/REMERCIEMENTS	2
ii.	SIGLES ET ACRONYMES.....	4
iii.	DEFINITION DE QUELQUES TERMES.....	5
iv.	SYNTHESE DE L'APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE	8
v.	RESUME DU PLAN.....	10
I.	INTRODUCTION.....	14
1.1.	Contexte et justification du plan d'aménagement	14
1.2.	Cadre juridique et institutionnel de gestion de la forêt.....	14
1.3.	Présentation du PIFSAP.....	16
II.	ETAT ACTUEL DE LA FORET SACREE.....	16
2.1.	Renseignements administratifs.....	16
2.1.1.	Présentation de Forêt sacrée	16
2.1.2.	Délimitation de la FS.....	17
2.1.3.	Historique de la forêt sacrée	19
2.2.	Données sur le milieu physique	20
2.2.1.	Climat.....	20
2.2.2.	Relief et sols.....	21
2.2.3.	Végétation	21
2.3.	Données sur le milieu humain	25
2.4.	Analyse des enjeux que représente la FS.....	25
2.4.1	Ecologiques	26
2.4.2	Socio culturels ou culturels.....	26
2.4.3	Economiques	26
2.5.	Evaluation des ressources de la FS.....	26
2.6.	Degré de menace (évolution et superficie de la forêt)	27
2.7.	Analyse institutionnelle	27
2.8.	Analyse des problèmes par ressources.....	27
III.	DEFINITION DES OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET SACREE.....	29
IV.	ZONAGE DE LA FS.....	29
V.	ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FS.....	30
5.1.	Définition participative des résultats attendus de chaque série.....	30
5.2.	Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série	31
5.3.	Définition des coûts des activités	32
5.4.	Tableau synthèse du plan de gestion.....	33
VI.	DISPOSITIF DE GESTION.....	35
6.1.	Comité de gestion	35
6.2.	Gestion des produits forestiers ligneux.....	35
6.3.	Gestion des Produits Forestiers Non Ligneux	35
VII.	ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	35
VIII.	ELABORATION D'UN SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN.....	36
8.1	Indicateurs et situation de référence	37
8.2.	Suivi de la conservation	37
8.3.	Suivi éco tourisme.....	38
8.4.	Suivi autres activités productrices.....	38
IX.	ELABORATION DU COUT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SIMPLE DE GESTION.....	39
9.1.	Evaluation des charges	39
9.2.	Evaluation des produits.....	42
X.	CONCLUSION DU PAGES.....	42
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	43
	ANNEXES.....	44

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification du plan d'aménagement

Le Bénin abrite un grand nombre de forêts sacrées, qui au fil des années, se sont révélées comme des forêts reliques très importantes, puisqu'elles ont pu conserver durablement un potentiel très élevé de biodiversité. Beaucoup d'espèces menacées ou en voie de disparition s'y trouvent. La pertinence de leur conservation, ne réside donc pas forcément dans leur taille mais plutôt dans leur valeur en tant que refuge pour la faune sauvage et les espèces végétales, leur importance potentielle en tant que forêts-reliques et en tant que jardins botaniques pour les plantes médicinales largement utilisées au Bénin.

En signant un accord de partenariat avec le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le système des Aires Protégées (PIFSAP), la commune Bembèrèkè a voulu valoriser le potentiel forestier et touristique des forêts sacrées dont elle regorge. A cet effet, quatre forêts sacrées ont été identifiées pour bénéficier d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié (PAGS). L'élaboration du PAGS de la forêt sacrée Sinatabé de Ina, s'inscrit dans ce contexte global et reste en cohérence avec les ambitions actuelles du conseil communal de Bembèrèkè de sauvegarde des patrimoines touristiques de la commune de Bembèrèkè.

1.2. Cadre juridique et institutionnel de gestion de la forêt

Le Bénin s'est doté d'un arsenal juridique pour la bonne gestion de ses ressources naturelles. On peut dire que la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin est la première loi garantissant la bonne gestion de la diversité biologique dans la mesure où elle stipule en son article 27 : « Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ».

On peut entre autres citer :

la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin, le Bénin a opté pour une gestion décentralisée de son territoire. Au terme de cette loi, la commune est devenue une collectivité territoriale dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin est la clé de voute s'agissant des compétences et des modalités d'exercice des compétences des communes en matière de forêts. Selon l'article 94 alinéa 11, la

¹ Article 94 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin « La commune a la charge de la création, de l'entretien des plantations, des espaces verts et de tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie.

commune a des compétences propres en matière des « forêts de protection créées et aménagées de toute pièce ». Elle peut alors de sa propre initiative, créer et gérer des « plantations » et des « espaces verts » et tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. Pour la création de ces forêts communales et la mise en place du domaine forestier communal, la Mairie peut le faire par action :

Ainsi, la compétence de la Mairie et la procédure sont clairement définies en matière de responsabilité au niveau des « plantations » et ce n'est qu'une interprétation qui peut amener à conclure que la Mairie a une compétence au niveau des forêts préexistantes. Sauf une révision de la loi portant 93-009 portant régimes des forêts en République du Bénin, la décentralisation n'a pas donné aux communes une compétence exclusive pour la gestion des forêts préexistantes comme les forêts sacrées.

L'arrêté interministériel N° 021/MEHU/MDGLAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 novembre 2012, portant cadre de gestion communautaire des forêts sacrées fixe les principes et les conditions de protection, de gestion des forêts sacrées en mettant en œuvre des mesures de conservation, de mise en valeur et d'utilisation durable des ressources forestières du domaine sacré.

Concernant le cadre institutionnel, la gestion des forêts sacrées est réglementée suivant les parties prenantes définies dans l'arrêté interministériel N° 021/MEHU/MDGLAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 16 novembre 2012.



Figure 1: Cadre institutionnel de gestion des forêts sacrées

Elle veille à la protection des ressources naturelles, notamment des forêts, des sols de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation. Elle est consultée sur tout aménagement relatif aux sites miniers se trouvant sur son territoire »

1.3. Présentation du PIFSAP

La maîtrise du taux actuel de perte de biodiversité et la gestion durable des forêts sacrées imposent de développer des activités pour leur intégration dans le système des aires protégées du Bénin, comme des aires communautaires.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement Béninois, à travers le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) a sollicité l'appui technique et financier du Programme des

Nation Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour élaborer le « Projet d'Intégration des Forêts Sacrées (comme aires communautaires) dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)».

Le Projet s'inscrit dans les priorités définies dans les documents de politiques et stratégies nationales, notamment la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP III), les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les politiques et stratégies retenues au niveau du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU), le Programme national pour la Gestion durable des Ressources Naturelles (PNGDRN).

Le PIFSAP vise à améliorer l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale existant dans et autour des Forêts Sacrées du Bénin en les intégrant au système formel des aires protégées (AP). Il s'agira pour le PIFSAP de contribuer au renforcement du cadre juridique et institutionnel et à la promotion d'une cogestion communautaire de ces Forêts Sacrées.

II. ETAT ACTUEL DE LA FORET SACREE

2.1. Renseignements administratifs

2.1.1. Présentation de Forêt sacrée

Sinatabé est une forêt sacrée de culte qui fait corps avec l'agglomération du chef lieu de l'arrondissement de INA. Elle est située dans le quartier Ina1 et abrite la divinité Sinatabé qui a donné son nom à la forêt.



Photo 1: Vue partielle de la forêt sacrée Sinatabé

La forêt sacrée Sinatabé appartient à la collectivité Tabé du clan royal **NARI DINA**.

2.1.2. Délimitation de la FS

La forêt sacrée de Sinatabé couvre jusqu'à 2012, une superficie 3ha 38a 72ca. Elle fait partie des premières forêts sacrées du nord Bénin.

Elle est située au Nord par le domaine du village, au Nord-Ouest par le domaine de GBIAN Jonas, au Sud par les parcelles de MAMA Doris et de Zimé KPI N'Douro. Du côté Est, nous avons le domaine de ALASSANE Djiman et une portion du domaine du village. La voie inter Etat Cotonou-Malanville constitue la limite Ouest. Actuellement la forêt sacrée Sinatabé couvre une superficie de 3ha 38a 72ca.

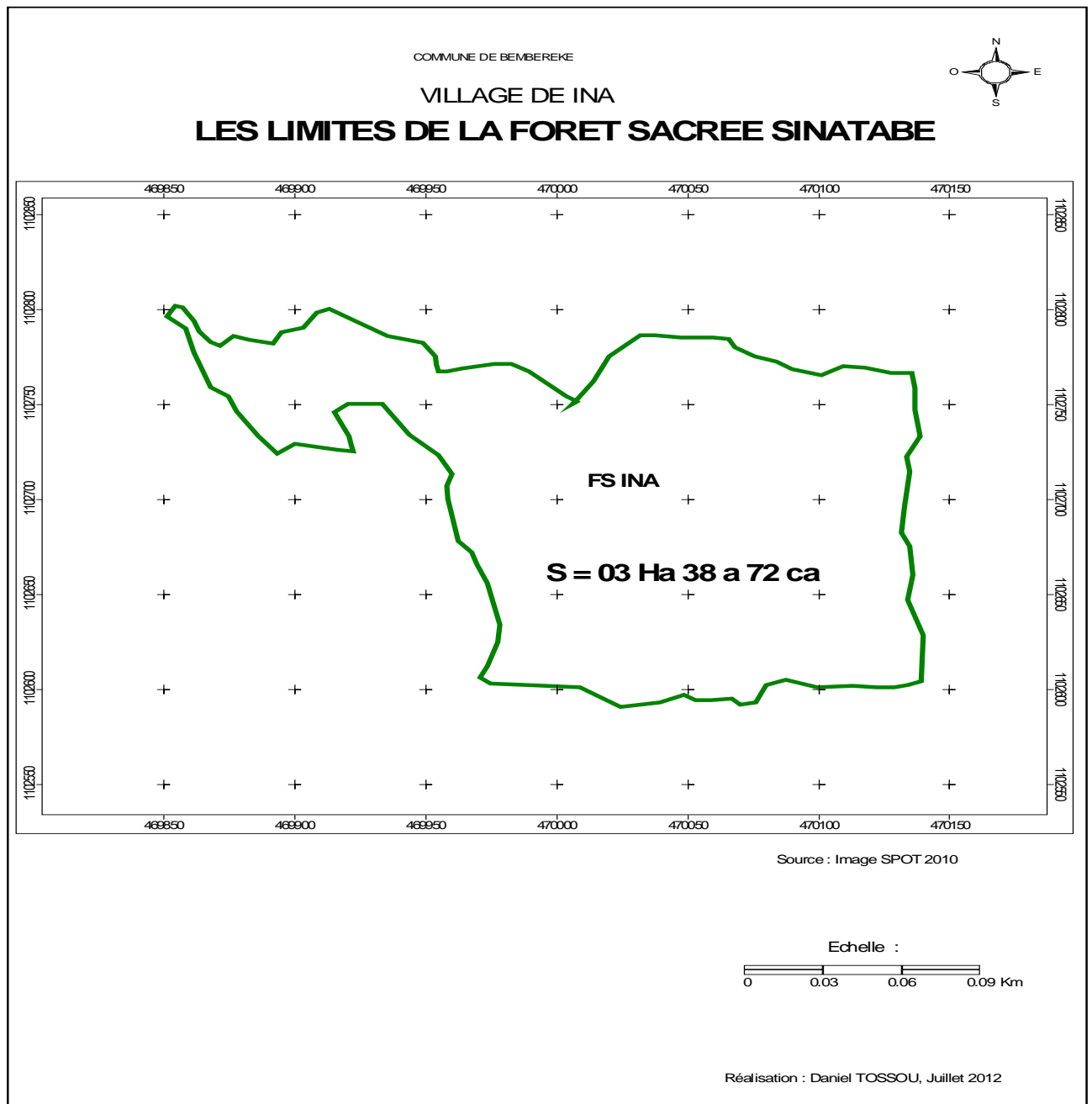


Figure 2: Carte de délimitation de la forêt sacrée

2.1.3. Historique de la forêt sacrée

Le nom Sinatabé que porte la forêt sacrée vient du groupe de mot « goussounon sina tabouin mi ». La traduction littérale met en exergue le miracle que produit ce site sacré, évoquant, « qu'à cet endroit le miracle de dieu y est accroché ».

En ce qui concerne le symbole du fétiche, il est caractérisé par une termitière entourée de jarre. L'eau que recueille la jarre sert d'eau de conjuration de sort et de purification des fidèles ou visiteurs en difficulté.

La forêt sacrée Sinatabé est une forêt sacrée appartenant au clan royal **NARI DINA** et couvrait autrefois une superficie d'environ 20 ha. Le Chef traditionnel qui règne sur tout l'arrondissement de Ina est toujours choisi dans ce clan et est le garant de l'intégrité physique de la forêt.. La divinité de la forêt sacrée est située dans la partie sud de la FS à peine à 100 m de la voie bitumée inter-Etat Parakou-Malanville. Cette divinité aide à conjurer les mauvais sorts et procure le bonheur à qui le lui demande. Autrefois, la divinité jouait un rôle de protection des princes, surtout lors des guerres entre royaumes.

Son installation à ce lieu a été l'œuvre des princes issus du clan NARI DINA, qui en sont les gestionnaires.

Le prêtre de la divinité Sina tabé qui est le seul fétiche de la forêt est choisi parmi les enfants issus des femmes NARI DINA. Le critère de choix est la confiance que ce dernier inspire aux yeux des princes NARI. A son accession au pouvoir il prend le nom de SINAWOU YEROU.

Le prêtre est assisté par une femme NARI appelé GNON BASSOUNOU. Elle s'occupe de la cuisson lors des cérémonies périodiques. Les pratiques cultuelles et les divers sacrifices se font tous les Cinq jours. Les gens viennent d'un peu partout, soit pour honorer aux promesses faites entre temps à la divinité, soit pour demander sa protection.

Tout accès au lieu sacré nécessite l'assistance du gardien des lieux SINAWOU YEROU qui doit être de blanc vêtu pour y accéder.

L'accès est interdit aux femmes en menstrues et à tout objet de couleur rouge. Les sacrifices de colas, poule, mais le cabri est interdit



Le fétiche dans le respect des règles ancestrales, apportent la fertilité, la santé, la protection et tous les bienfaits à tout demandeur qui vient l'invoquer. Pour préserver l'environnement certainement, le fétiche interdit toute utilisation du caïlcédra comme bois de chauffe à la cuisine est interdite de même que le bois coupé et séché pour utilisation à la cuisine.

Entre autres, il est interdit de :

Ne pas piler dans le village Ina après le couché du soleil

Ne pas couper, ni fendre de bois sec la nuit

2.2. Données sur le milieu physique

2.2.1. Climat

La forêt sacrée, comme l'ensemble de la commune de Bembèrèkè, beigne dans un climat du type continental Sud-Soudanien qui passe progressivement au type Nord-Soudanien à l'extrême Nord. Ce climat est caractérisé par la succession dans l'année, d'une seule saison sèche de Novembre à Mars et d'une saison de pluies dont les maxima se situent en Juillet et Août suivant les années. La pluviométrie est de l'ordre de 1.200 mm.

Le régime des vents est assez différencié suivant la latitude. Pendant la saison sèche, l'harmattan, vent chaud et sec, souffle du Nord-Est. Il est responsable de la baisse brutale de l'humidité relative (Hr) à compter du mois de Décembre.

2.2.2. Relief et sols

La forêt sacrée Sinatabé est située une vaste pénéplaine granito-gnéssique dont l'altitude s'élève de 4.91 maux environs du 10° parallèle. La monotonie de cette plaine est sporadiquement rompue par l'existence d'une série de collines orientées Nord-Sud.

Le milieu naturel est marqué par deux types de sols :

- ✓ Un type relativement bien drainé, moyennement concrétionné occupant une bonne superficie et intermédiaire entre les sols ferrugineux tropicaux et sols ferralitiques ;
- ✓ Un type médiocrement drainé et souvent très concrétionné.

Ces deux types de sols sont très souvent associés. Les terres utilisables sont des sols relativement profonds de 1 à 4 m, généralement très bien drainés au moins sur 1m de profondeur. On les rencontre en position de plateau, de sommet ou de haut de pente.

2.2.3. Végétation

La végétation de la forêt sacrée Sinatabé de Ina est caractérisée par une forêt dense et une jachère. Les espèces végétales qu'on y rencontre sont diverses et se répartissent de manière anarchique, sans grand rapport avec la formation végétale en place dans l'espace. Il s'agit de façon générale de *Milicia excelsa*, *Dracena arborea*, *Sarcocephalus latifolus*...



Photo 2: vue partielle de la végétation de Sinatabé

Selon les résultats d'inventaire (PIFSAP, 2012), cette forêt sacrée est C'est une forêt claire dominée par de gros arbres tels que : *Milicia Excelsa*, *Margaritaria discoidea*, *Sarcocephalus latifolius* *Azelia africana*, *Detarium microcarpum*, *Combretum collinum*.

Cette forêt est sous la menace des pressions humaines, notamment le prélèvement frauduleux des gros arbres, l'amenuisement de la superficie de la FS dus à l'extension des champs, de l'agglomération de INA dans sa partie Nord Ouest et les feux de végétation.

Elle conservée par les gestionnaires du fait de son utilité pour tous les fils TABE du Bénin et du monde entier.

Le tableau 1 présente les Caractéristiques structurales et la régénération naturelle de la forêt sacrée.

Tableau 1: Caractéristiques structurales et la régénération naturelle de la forêt sacrée

Caractéristiques structurales	Forêt sacrée Sinantabé
Composition floristique	- richesse spécifique 55 espèces ligneuses ; - 29 espèces (dbh \geq 10 cm)
Diversité des familles	- 28 familles - richesse spécifique 1 à 7 (Papilionaceae, Mimosaceae, Euphorbiaceae, Anacardiaceae) - plus de 50 % des familles sont mono spécifiques

Profils structuraux (dbh≥10 cm)	- strate arborée supérieure à 30m (<i>Milicia excelsa</i> , <i>Azelia africana</i>) - strate sous arborée/ arbustive de 4 à 20 m : espèces de la strate haute mais dominées par <i>Acacia sieberiana</i> <i>Dracaena arborea</i> ,
Densité du peuplement	- 360 tiges /ha ; - espèces à effectifs plus élevés : <i>Margaritaria discoidea</i> , <i>Sarcocephalus latifolius</i> <i>Azelia africana</i>
Régénération naturelle	- 9 espèces, 87 plantules, gaulis et perchis ; - densité moyenne 1,11 brins / m ² - <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Combretum collinum</i> ont une régénération plus active et une contribution importante

Quant à la diversité faunique, elle est faite de :

Mammifères : La diversité est dominée par : aulacodes (*Thryonomys swinderianus*), mona (*Cercopithecus mona*), civettes, écureuil (*Protoxerus stangeri*).

Faune aviaire : Elle est riche de treize (13) espèces réparties dans onze (11) familles. Aucune espèce migratrice n'a été recensée ni dans la forêt sacrée ni aux abords immédiats.

Reptiles : La diversité des reptiles est dominée par la présence des serpents comme : Python royal (*Python regius*), Varans (*Varanus sp*), Tortues, Crocodiles, Naja et *Python sebae*.

Batraciens : Ils sont dominés par des crapauds et des grenouilles.

Mollusques : Nous avons les gastéropodes (escargots).

Entomofaune : Elle est assez diversifiée de 33 espèces avec une plus grande représentation des ordres Orthoptères /Caélifères et Hétéroptères/Punaise.

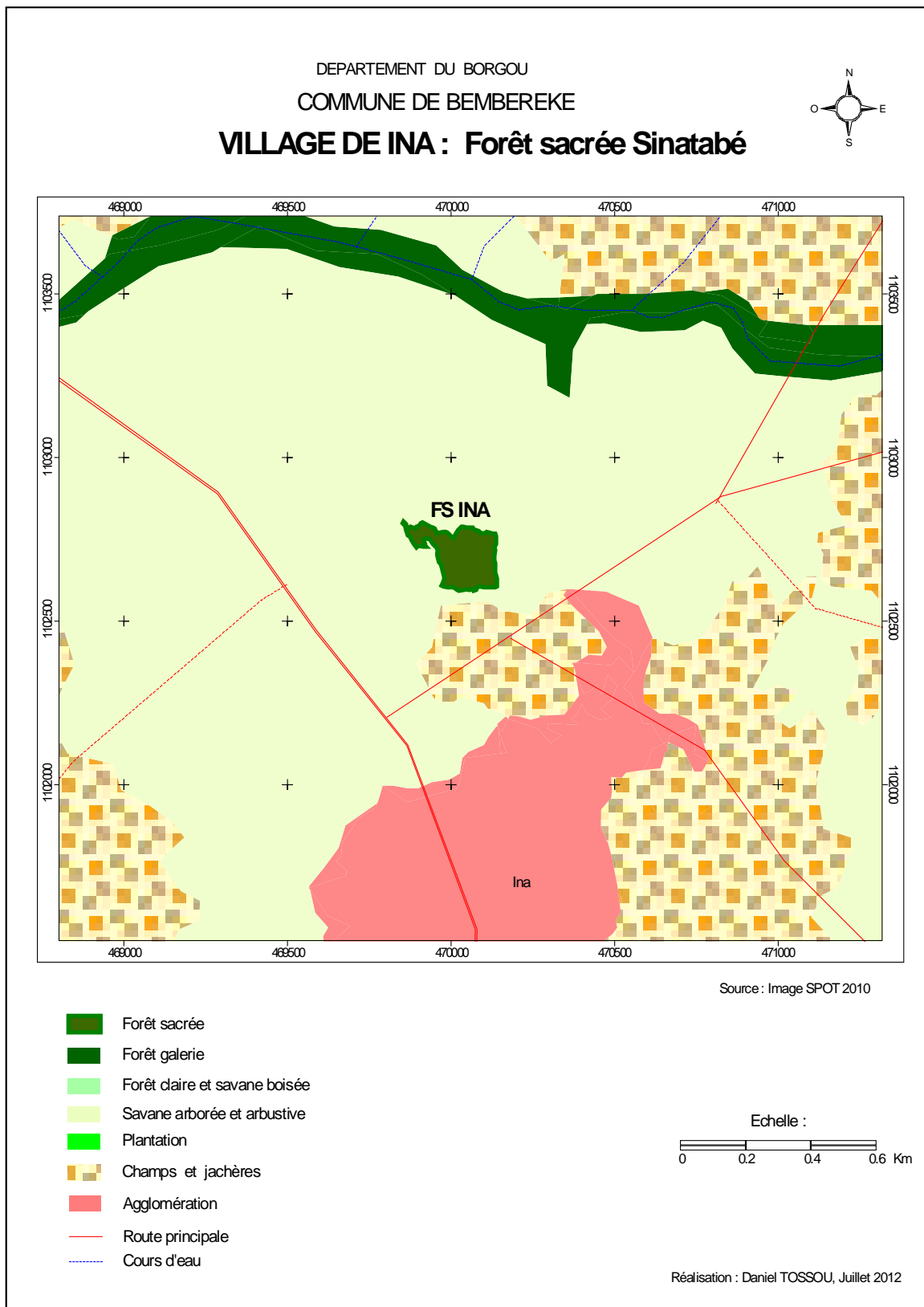


Figure 3: Localisation de la forêt sacrée Sinatabé

2.3. Données sur le milieu humain

Ina I est le quartier riverain de la forêt sacrée Sinatabé. Elle a une population évaluée à 3 188 habitants (INSAE, 2002), soit 19,25% de la population totale de l'arrondissement de Ina.

L'arrondissement de Ina compte quant à lui 16 558 hbts, soit 17 % de la population totale de la commune. L'arrondissement de Ina a une densité moyenne de 24 hbts/ Km², qui est très peu élevée comparativement à celle de la commune qui est de 30,6 hbts/ Km². Deux principaux groupes socio-culturels sont rencontrés : le Baatombu et apparentés (48,3 %) et le Peulh et apparenté (38,1 %). La religion musulmane est la plus pratiquée (55,9 %), ensuite la religion traditionnelle occupe environ 18,3 %.



Photo 3: Séance d'identification des actions d'aménagement

Sur le plan de l'organisation sociale, il est remarqué un grand respect aux institutions traditionnelles. Le chef traditionnel de Ina a plus d'autorité que les élus (Chef d'arrondissement et chefs quartier). Toutefois, il règne une certaine synergie d'action dans la gestion quotidienne des affaires courantes.

Les populations pratiquent essentiellement l'agriculture et les cultures dominantes sont le Maïs, le mil, l'igname, etc.

La proximité de la forêt sacrée avec l'agglomération de Ina constitue une grande menace pour l'intégrité physique de la FS, du fait de la forte pression foncière. Il est remarqué dans les limites Nord de la forêt sacrée, des domaines appartenant à des individus.

2.4. Analyse des enjeux que représente la FS

Aujourd'hui, les principes de base de l'aménagement forestier au Bénin impliquent la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt. Au-delà de la protection de la biodiversité et d'une simple valorisation (limitée à la mesure commerciale des essences exploitées et donc à leurs valeurs monétaire et financière) sans valeur ajoutée, on est passé dorénavant à une valorisation économique, sociale, scientifique, culturel et politique de toute la forêt et de

toutes ses composantes. Cette vision multifonctionnelle a engendré une élévation de la chaîne de valeurs de la forêt et une diversification des enjeux.

Les enjeux actuels de la forêt se mesurent à travers son rôle dans les équilibres écologiques, la conservation de la biodiversité et la régulation climatique.

2.4.1 Ecologiques

La forêt sacrée Sinatabé, objet du présent PAGS est caractérisée par une diversité biologique floristique abondante, constituant ainsi une unité écologique à forte réserve d'espèces en voie de disparition.

En effet, on y dénombre 55 espèces végétales réparties dans 28 familles. La faune aviaire est constituée de 13 espèces regroupées dans 11 familles.

L'ambition du présent plan d'aménagement et de gestion simplifiée de la forêt sacrée Sinatabé, est orientée dans le sens de mettre en place un mécanisme efficace pour préserver tout le potentiel forestier et la diversité biologique.

2.4.2 Socio culturels ou culturels

L'enjeu culturel de la forêt sacrée Sinatabé, est qu'elle représente un lieu sacré de pratique du culte périodique. Tous les cinq jours, les gestionnaires reçoivent un nombre important de visiteurs pour des sacrifices. Ceci constitue un signe évident d'un grand rayonnement de la forêt sacrée, qu'il faudra valoriser.

2.4.3 Economiques

Les enjeux économiques de la forêt sacrée Sinatabé sont actuellement très insignifiants, puisque les activités qui s'y mènent sont toujours à but non lucratif. Il va falloir à la longue instaurer des frais de visite pour garantir le financement des activités d'aménagement de la FS.

2.5. Evaluation des ressources de la FS

La forêt sacrée Sinatabé est un lambeau de forêt dense caractérisée par des gros arbres et d'essences très rares au Bénin. Selon les travaux d'inventaires, les espèces ci-après s'y trouvent : *Milicia Excelsa*, *Margaritaria discoidea*, *Sarcocephalus latifolius* *Azelia africana*, *Detarium microcarpum*, *Combretum collinum*, etc.

Les espèces comme *Detarium microcarpum* *Combretum collinum*, contribution fortement dans la dynamique de régénération de la forêt sacrée (PIFSP, 2012).

Parmi toutes ces espèces certaines sont très rares dans les écosystèmes du Nord Bénin. Il s'agit surtout du *Milicia excelsa*.

Cette forêt sacrée regorge autrefois d'une multiplicité d'animaux sauvage, qui deviennent de plus en plus rares.

On note aussi la présence de la divinité Sinatabé située dans un enclos fait en paille.

2.6. Degré de menace (évolution et superficie de la forêt)

La superficie de la forêt sacrée Sinatabé était autrefois estimée à 20 ha². La perte progressive des terres au fil des années s'explique par l'extension de l'agglomération dans le domaine de la forêt sacrée, la réalisation de la voie bitumée Parakou-Kandi, l'extension des champs, les prélèvements frauduleux de bois et les feux de végétation répétés.

2.7. Analyse institutionnelle

Au regard des informations collectées auprès des gestionnaires, il ressort que la gestion de la forêt sacrée Sinatabé est assurée par le clan des NARI DINA.

L'analyse du dispositif actuel de gestion de la FS, fait remarquer que la surveillance de la forêt sacrée Sinatabé est assurée par le SINAWOU YEROU, le prêtre de la divinité qui est choisi parmi les enfants des femmes TABE. Le prêtre est assisté dans sa fonction par une femme qui s'appelle GNON BASSOUNOU. Le prêtre est tenu de rendre compte au Chef traditionnel de Ina. Sous le règne de l'actuel Chef Traditionnel (CHABI Toni Gbeba), un comité de surveillance de la FS a été mis sur pied.

2.8. Analyse des problèmes par ressources

La forêt sacrée de Siantabé est soumise à une forte pression anthropique. La synthèse de l'analyse systémique de l'usage de ses ressources et des dysfonctionnements remarqués sont résumés dans le tableau 2.

2 Donnée recueillie auprès du roi et ses dignitaires à Ina en 2013

Tableau 2: Récapitulatif de l'analyse des dysfonctionnements dans l'usage des ressources

Ressources	Usages	Usagers	Problèmes	Causes	Solutions
Arbres (Daan)	Bois de feu, bois d'œuvre, perches de construction, cure-dents	Hommes et femmes	Perte du potentiel ligneux de la FS Disparition de certaines espèces floristiques et fauniques	Prélèvement anarchique de bois extension de l'agglomération dans le domaine de la FS Extension des champs Vente des domaines de la FS Feu de végétation Absence de comité de surveillance de la FS manque de sensibilisation	Enrichir les trouées ; Réaliser chaque année des pare-feu Récupérer l'essentiel du domaine de la FS
Animaux aulacode, mona, varans crocodiles, civettes, écureuil	alimentaire et commercial	Chasseurs et population riveraine	Rareté de certaines espèces animales	Chasse non réglementée	Elaborer une fiche technique de sensibilisation des populations, notamment les chasseurs
Oiseaux (Francolin, pintade, héron garde bœuf, etc.)	Consommation locale et commercialisation de certaines espèces séchées	Hommes	Rareté de certaines espèces	Ignorance par rapport à l'utilité des oiseaux	Sensibilisation et interdiction de prélèvement par rapport à certaines espèces
Plantes médicinales	Traitement de diverses maladies	Population de Ina	Rareté de certaines plantes médicinales	Fort taux de prélèvement et feu de végétation	Elaborer une fiche technique de sensibilisation des populations et introduction des plantes en voie de disparition dans un jardin botanique
Divinité Sinatabé	Divers sacrifices ou purification	une partie de la population adepte	Régression de la foi aux divinités Non respect des interdits du lieu sacré	Manque d'intérêt aux sacrifices annuelles par une franche de la population	Campagne de sensibilisation sur la sauvegarde des divinités pour le maintien de l'intégrité de la FS

III. DEFINITION DES OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET SACREE

La forêt sacrée ou site naturel sacré est un espace terrestre ou marin qui a une importance spirituelle spéciale pour des peuples ou communauté (UICN, 2012). Selon la nomenclature de l'UICN, les forêts sacrées appartiennent à la catégorie IV.

Au regard du niveau élevé de la biodiversité de la forêt sacrée Sinatabé et des pratiques périodiques des cérémonies, les gestionnaires ont pu identifier deux objectifs à travers ce plan d'aménagement et de gestion simplifié :

- a. Restaurer la forêt sacrée Sinatabé sur toute sa superficie actuelle
- b. Promotion de la forêt sacrée

Le premier objectif vise à restaurer le couvert végétal et sécuriser les limites actuelles de la forêt sacrée, par actions d'enrichissement de la superficie actuelle de la FS et de reboisement de plantation de délimitation.

Le second objectif vise la valorisation des ressources floristiques et culturelle de la forêt par la promotion de l'éco-tourisme, du tourisme de vision, etc., en intégrant la FS dans le patrimoine touristique de la commune de Bembèrèkè.

IV. ZONAGE DE LA FS

Les séries d'aménagement sont définies à partir des types d'occupation du sol et des pratiques culturelles et culturelles dans la forêt sacrée, auxquels sont affectés des vocations ou objectifs de gestion. La forêt sacrée Sinatabé de Ina a été donc divisé en deux séries : la série de Protection et la série de Service.

La série de protection prend en compte la restauration du potentiel forestier de la superficie actuelle de la FS en plus des terres récupérées.

La série de Service est constituée de l'espace réservé au culte. Cette série fait environ 0,1 ha.

La figure 4, montre la répartition des deux séries.

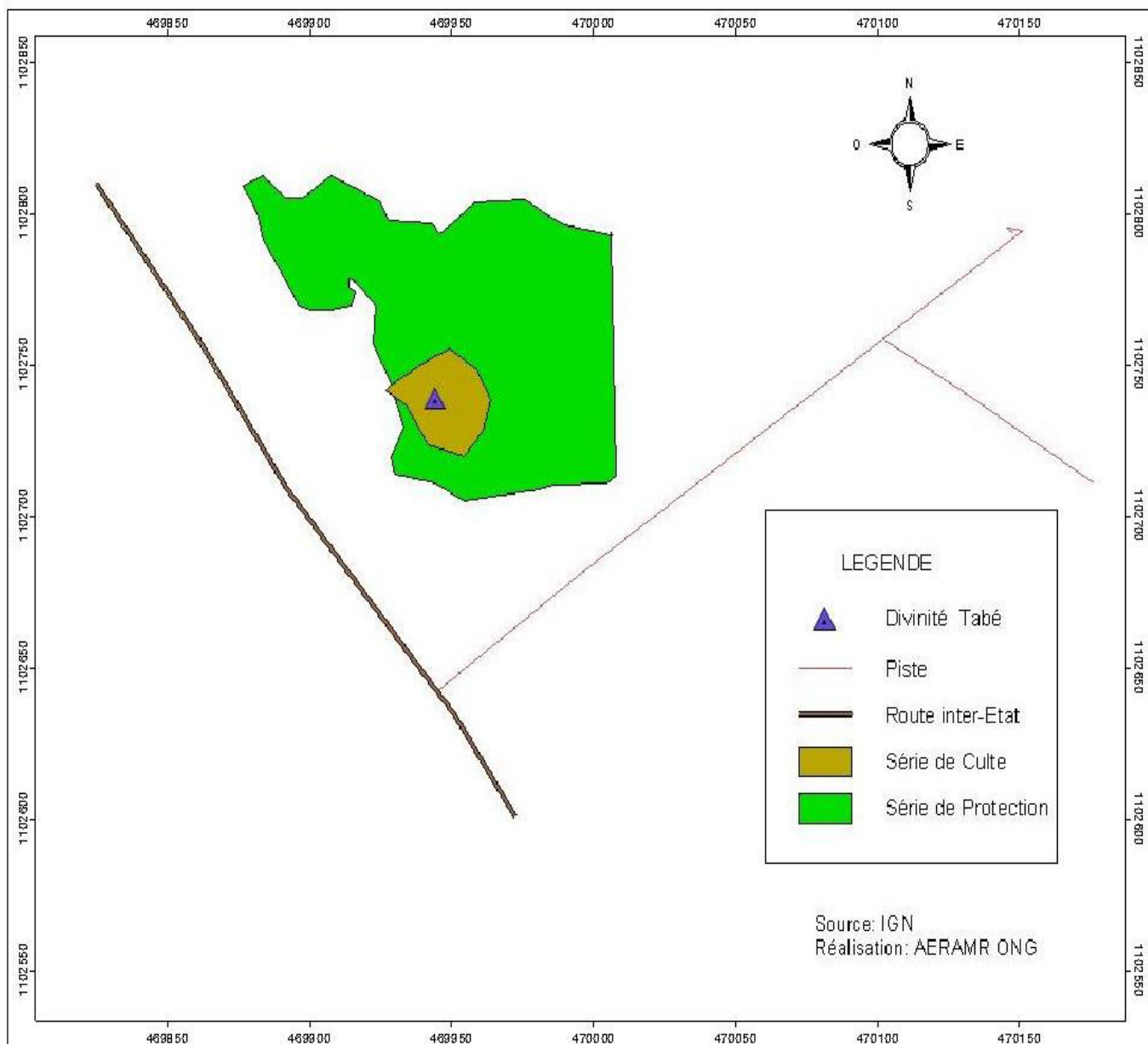


Figure 4: Zonage de la forêt sacrée Sinatabé

V. ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FS

5.1. Définition participative des résultats attendus de chaque série

Pour chacune des deux séries définies sur la figure ci-dessus, des objectifs et des résultats ont été identifiés et des activités définies. La synthèse est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Synthèse des objectifs, résultats et activités de chaque série.

Unité forestière	Série	Objectifs poursuivis	Résultats attendus	Activités définies
Forêt sacrée Sinatabé	De Protection	Restaurer le potentiel forestier de la FS Améliorer le potentiel en diversité biologique de la FS Augmentation de la superficie actuelle de la FS	Le noyau actuel de la FS est sauvegardé Le niveau de la biodiversité de la FS est amélioré Une partie du domaine de la FS est récupérée	Réalisation des activités de reboisement, espèces souhaitées : <i>Khaya, Isoberlinia doka, Ptérocarpus, Iroko, Céiba</i> Entretien des plants et réalisation des pare-feu
	De Service	Aménager le lieu sacré de la divinité Sinatabé Aménager le lieu d'accueil des visiteurs	Le lieu sacré de la divinité est aménagé Un apatam est aménagé pour accueillir les visiteurs	Des travaux d'aménagement du lieu de culte sont exécutés

5.2. Définition consensuelle des règles de gestion de chaque série

Toutes les activités de mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion simplifié s'effectuent dans le cadre des règles bien définies ci-dessous. La synthèse de ces règles est résumée dans le tableau 4.

Tableau 4: Règles de gestion de chaque série

Série	Surface	Règle de gestion
De Protection	4 ha environ	Tout prélèvement de produits forestiers ligneux de cette série de la FS est interdit La récolte des produits forestiers non ligneux (écorces, feuilles, racines) pour la médecine traditionnelle, lianes, roseaux, doivent être uniquement pour des usages domestiques La récolte des produits forestiers non ligneux doit se faire suivant la réglementation forestière en vigueur Les animaux reconnus authentiques de la FS doivent être protégés par les gestionnaires et les populations, notamment les riverains à la FS. Les gestionnaires et les populations doivent éviter la chasse dans la FS Instaurer un frais de visite guidée dans la FS
De Culte	0,1 ha environ	Instaurer si possible après avis de la divinité un frais d'accès au lieu de culte

5.3. Définition des coûts des activités

Environ douze (12) activités ont été identifiées pour être mise en œuvre pendant la durée de ce plan. Elles peuvent être regroupées en quatre (04) catégories :

- Renforcement de capacité (sensibilisation-formation)
- Protection de la FS
- Assainissement des abords de la forêt sacrée
- Appui à la promotion d'AGR, afin d'encourager les gestionnaires à préserver durablement la FS.

Le coût de chaque activité est défini dans le tableau qui suit :

Tableau 5: Coût estimatif des activités prévisionnelles

N°	Activités/sous activités	Quantité	PU (FCFA)	Coût des activités (FCFA)
1	Exécution des travaux de levé topographique de un hectare de terre récupérée	FF	200 000	200 000
2	Production de 4000 plants	4000	150	600 000
3	Reboisement en plein d'un hectare de jachère récupéré	FF	750 000	750 000
4	Enrichissement des 3 ha de forêt sacrée	FF	450 000	450 000
5	Entretien des zones enrichies et des plantations d'un hectare	4	375 000	1 500 000
6	Réalisation de plantation de délimitation en quatre rangées de 2 fois 2	2500	500	1 250 000
7	Réalisation de clôture de la divinité	1	100 000	100 000
8	Achat des objets sacrés de la divinité	FF	90 000	90 000
9	Réalisation de 9000 m2 de pare-feu	9000 m2	35x5x315 000	1 575 000
10	Elaboration et mise en œuvre du plan de sensibilisation de tous les acteurs	FF	600 000	600 000
11	Elaboration et mise en œuvre du plan de formation	FF	1 400 000	1 400 000
12	Identifier, sélectionner, former, équiper et installer deux promoteurs d'apiculture	2	2 000 000	4 000 000
	TOTAL			12 515 000

5.4. Tableau synthèse du plan de gestion

Le plan de gestion est établi à partir des activités définies sur la base des problèmes soulevés par le diagnostic de départ se présente comme suit :

Tableau 6: Plan d'action pour l'aménagement de la forêt sacrée Sinatabé

N°	Résultats	Activités et sous-activité	Indicateurs	Période					Responsable	Partenaire
				A 1	A 2	A 3	A 4	A5		
1	Les capacités organisationnelles et techniques des gestionnaires de la FS Sinatabé sont renforcées	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'IEC	Un plan d'IEC comportant au moins dix thèmes est élaboré et mis en œuvre	x	x	x	x	x	PIFSAP (à travers un prestataire)	Gestionnaire (CLFS)
		Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation	Un plan de formation comportant au moins dix thèmes est élaboré et mis en œuvre	x	x	x	x	x	PIFSAP (à travers un prestataire)	Gestionnaire (CLFS)
2	La forêt sacrée de Sinatabé est sauvegardée	Augmentation de la superficie du site abritant la forêt sacrée	Environ 1 ha de jachère est récupéré à l'Est de la forêt sacrée	X					Gestionnaire et CLFS	Commune/ PIFSAP
		Reboisement en plein d'un hectare de terre récupérée	2500 plants (Céiba, Khaya, Ptérocarpus, Iroko et autres essences autochtones adaptées) sont produits pour le reboisement en plein de la superficie récupérée		x				Gestionnaire et CLFS	Commune/ PIFSAP
		Enrichissement de la superficie actuelle de la forêt sacrée	1500 plants sont produits pour enrichir la FS		x				Gestionnaire et CLFS	Commune/ PIFSAP
		Plantation de délimitation périmétrale de la FS	2500 plants sont produits mis à terre en quatre rangées de 2 fois 2 pour délimiter la FS		x				Gestionnaire et CLFS	Commune/ PIFSAP

N°	Résultats	Activités et sous-activité	Indicateurs	Période					Responsable	Partenaire
				A 1	A 2	A 3	A 4	A5		
		Entretien du site et des plantations réalisées	Le site est entretenu ainsi que les plantations	x	x	x	x	x	Gestionnaire et CLFS	Commune/ PIFSAP
		Réalisation des travaux de pare-feu périmétrale de la forêt sacrée	1800m de linéaire de pare-feu de 5 m de large, soit 9 000 m2 est réalisé chaque année	x	x	x	x	x	Gestionnaire	Commune/ PIFSAP
3	Le site de la divinité est aménagé	Réaliser la clôture de la divinité	Des Sékos sont confectionnés pour servir de clôture de la divinité est réalisée annuellement	x	x	x	x	x	Gestionnaire et CLFS	Commune/ PIFSAP
		Renouveler les objets sacrés de la divinité (canaris, calebasse, jarre)	10 Canaris ramenés au niveau du lieu de culte 10 calebasses et 10 jarres	x	x	x		x	Gestionnaire et CLFS	Commune/ PIFSAP
4	Une AGR est promue	Appuyer deux promoteurs d'apiculture	Au moins deux promoteurs d'apiculture sont formés, équipés et installés			x	x		Commune/ PIFSAP	Gestionnaire et CLFS

VI. DISPOSITIF DE GESTION

6.1. Comité de gestion

Le comité a été mis en place en prenant en compte toutes les parties prenantes et acteurs qui ont un lien directs ou indirect à la forêt sacrée. La démarche s'est aussi inspirée de l'ancien comité mis en place par le Chef traditionnel. Les membres de ce comité désignés par la cour royal se présentent en annexe.

Parmi ces membres identifiés par le roi, un comité Exécutif dont les membres sont annexés au présent plan a été installé.

Le Comité Local de gestion de la forêt sacrée, a notamment pour responsabilités de : (i) assurer la cohérence des interventions et leur complémentarité spatiale et temporelle ; (ii) établir les priorités d'une part et des investissements structurants d'autre part en relation avec la mairie et l'administration forestière. Cette structure veille à la mise en œuvre effective des activités prévisionnelles du plan de la FS.

6.2. Gestion des produits forestiers ligneux

Malgré les exploitations clandestines de bois d'œuvre enregistrées quelque fois dans la forêt sacrée, toute forme d'exploitation de bois d'œuvre est interdite. Seuls les bois morts peuvent être prélevés aux abords de la FS.

6.3. Gestion des Produits Forestiers Non Ligneux

L'utilisation des plantes médicinales et le prélèvement de lianes de la Forêt Sacrée, sont les formes fréquentes d'usage des produits forestiers non ligneux.

Le prélèvement est autorisé dans le présent plan, mais pas à but commercial et il sera procédé sur la période des cinq ans, l'importation dans la FS d'au moins quelques espèces médicinales.

VII. ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le plan de gestion environnemental et social qui est défini permettra juste d'identifier pour chaque activité, les impacts probables qu'elle va générer pendant l'exécution du PAGS et d'envisager quelques mesures d'atténuation ou de renforcement.

Tableau 7: Plan de gestion environnemental et social

N°	Activités	Impact	Mesure de renforcement ou d'atténuation
1	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation	Développement de comportements favorables à la protection de la FS	Elaborer des fiches techniques de sensibilisation sur la base des thèmes identifiés Bien identifiés les cibles et Définir une méthode efficace de mobilisation
2	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation des gestionnaires	Appropriation des techniques de restauration de la FS	Elaborer les manuels pédagogiques de formation adaptés aux cibles. Bien identifiés les cibles potentiels et définir une approche efficace de mobilisation
3	Reboisement de la Forêt Sacrée (FS) Sinatabé	Augmentation de la diversité biologique	Varié les essences autochtones à mettre à terre Sélectionner les essences adaptées aux conditions écologiques
	Exécution des travaux de reboisement de la FS	Reboisement des trouées de la FS et des jachères récupérés Amélioration de la diversité biologique de la FS	Faire le reboisement en plein des trouées suivant les normes, surveiller et entretenir les plants, remplacer les plants qui n'auraient pas survécus.
4	Enrichissement de la forêt sacrée et entretien des plants	Amélioration de la diversité biologique de la FS	Faire l'enrichissement de la FS suivant les normes, surveiller et entretenir les plants, remplacer les plants qui n'auraient pas survécus.
5	Exécution des travaux de pare-feu et de feu précoces	Protection de la FS Risque de brûler la FS ou les champs ou plantations des riverains de la FS	Exécuter régulièrement les pare-feux conformément aux prescriptions techniques en la matière Surveiller l'évolution du feu pendant l'exécution Informé les riverains de la date de l'exécution de l'activité
6	Exécution des travaux d'aménagement du lieu de culte	Destruction de jeunes plants ou de certaines espèces	Eviter de détruire les plants pendant les travaux. Eviter tout prélèvement d'arbre dans la FS
7	Formation et équipement de deux promoteurs d'apiculture	Amélioration des revenus des promoteurs identifiés Risque d'incendie de la FS	Accompagner et faire suivre les activités des promoteurs par un spécialiste Eviter l'usage de feux pendant la récolte de miel

VIII. ELABORATION D'UN SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Un système de Suivi-Evaluation lié à chaque rubrique d'activité du plan est nécessaire pour s'assurer de la bonne application du PAGS. Il est intimement lié au système de planification.

Le système sera élaboré et mis en œuvre par la CLFS, assisté des agents forestiers et de la mairie.

Le suivi interne est animé par les acteurs responsables directs des activités et le Suivi externe est assuré périodiquement par la mairie et l'administration déconcentrée de la DGFRN. Les coûts de réalisation du suivi sont à la charge de chaque acteur.

L'évaluation annuelle d'exécution du PAGS sera effectuée par la mairie, l'administration déconcentrée de la DGFRN et la coordination de PIFSAP.

Des contrôles d'avancement de la mise en œuvre du PAGS seront organisés chaque six mois par le RSCPEN.

Une évaluation à mi-parcours d'exécution du PAGS soit à la troisième année de la durée d'aménagement, sera organisée

8.1 Indicateurs et situation de référence

Présenter la situation de référence suivant les indicateurs définis dans la matrice de planification est très indispensable au suivi et à l'évaluation ultérieure du PAGS. Le tableau ci-dessous faire la synthèse des indicateurs et de la situation de référence.

Tableau 8: Synthèse de la situation de référence

Indicateurs	Situation de référence
Niveau d'organisation et de fonctionnellement des gestionnaires	Organisation traditionnelle et non formelle, fonctionnement non réglementé
Capacité de conservation des ressources de la forêt sacrée	Seule l'autorité du Sinan Douwirou est véritablement garant de la sauvegarde des ressources de la FS et de son intégrité physique. Faible capacité de conservation des gestionnaires
Superficie de la FS	Elle est estimée à environ 4 ha
Biodiversité floristique	55 espèces végétales réparties dans 28 familles.
Jachère à récupérée en 2012	Environ 1 ha
Promotion d'AGR	Deux promoteurs d'apiculture sont identifiés au sein des gestionnaires
Empiètement sur le domaine de la FS	Non respect des limites de la FS par les riverains.

8.2. Suivi de la conservation

Tableau 9: Activités de conservation et ses indicateurs de suivi-évaluation

Activités	Indicateurs
Reboisement des trouées situées à l'intérieur de la FS	1 ha d'enclave reboisé en plein
Enrichissement de la FS	Le noyau de la FS de 2 ha est enrichi avec les espèces identifiées
Réalisation de pare-feu	800 m de pare-feu de 15 m de large, est réalisé chaque année
Renforcement de la capacité	95 % des gestionnaires sont formés sur trois thèmes au

Activités	Indicateurs
technique de conduite des activités de reboisement	moins
Sensibilisation des riverains à la FS et des gestionnaires	85 % des riverains et 95 % des gestionnaires sont sensibilisés sur trois thèmes au moins.

8.3. Suivi éco tourisme

La forêt sacrée Sinatabé, présente peu d'intérêt d'éco-tourisme, sauf qu'elle peut être intégrée dans le système des sites de résistance de Bio-Guéra face au Colonisateur.

8.4. Suivi autres activités productrices

Il s'agit des activités génératrices de revenu, notamment le maraichage. Il existe un groupement actif capable de mettre en œuvre efficacement ce type d'AGR. Il sera question de les accompagner et de les équiper davantage. Les indicateurs de suivi concerneront :

- Taux de réalisation des activités de production par les bénéficiaires
- Nombre de promoteurs financé au sein des gestionnaires
- Nombre de promoteur fonctionnel

Tableau 10: Activité de production et ses indicateurs

Activités	Indicateurs
Identification des deux promoteurs	Au moins deux promoteurs d'apiculture choisis parmi les gestionnaires sont identifiés
Renforcement de capacité technique	Capacité de trois promoteurs renforcés sur cinq thèmes au moins
Equiper des promoteurs	Dotation de chaque promoteur d'un Kit d'équipement essentiel
Suivi des activités et accompagnement des promoteurs	Un professionnel est choisi par type d'AGR pour un accompagnement technique et le suivi des activités

IX. ELABORATION DU COUT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SIMPLE DE GESTION

9.1. Evaluation des charges

Les charges prévisionnelles sont établies à partir des travaux planifiés. Les recettes doivent couvrir les charges d'aménagement.

➤ Mobilisation des ressources financières

Chaque année, le CLFS se réunit pour élaborer et valider le Plan de Travail Annuel (PTA). Le PTA est extrait chaque fois de la planification prévisionnelle sur cinq ans. A cette réunion, les membres du CLFS expriment leurs besoins et adressent à cet effet, une correspondance au maire, qui est le premier responsable de la mobilisation des fonds de mise en œuvre du plan.

➤ Procédure des dépenses des fonds mis à disposition

Le maire est l'ordonnateur du budget de mise en œuvre du plan. Le suivi de la gestion se fait par le Comité Communal de Coordination et du Suivi de l'Intégration des forêts sacrées (CCSI), assisté de l'administration forestière et de la coordination de PIFSAP. Chaque année, un contrat est signé entre la mairie et les gestionnaires pour la mise en œuvre des activités.

Les dépenses prévisionnelles prennent en compte les charges liées aux activités ci - après :

- Les travaux de renforcement de capacités des acteurs
- Les travaux de reboisement
- Les travaux de restauration de la biodiversité végétale et faunique et d'entretien de la FS
- Les actions d'appui à la promotion des AGR

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des charges prévisionnelles du présent PAGS.

N°	Résultat	Activités/sous activités	Coût des activités					Répartition des coûts		
			A 1	A2	A3	A4	A5	Commune	PIFSA P	Autres partenaires
1	Restauration de la FS de Sinatabé	Exécution des travaux de levé topographique de un hectare de terre récupérée	200 000					100	0	0
		Production de 4000 plants		600 000				0	100	0
		Reboisement en plein d'un hectare de jachère récupéré		750 000				20	80	
		Enrichissement des 3 ha de forêt sacrée		450 000				20	70	10
		Entretien des zones enrichies et des plantations d'un hectare	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	20	70	10
		Réalisation d'une plantation de délimitation		500 000	500 000	250 000		20	70	10
2	Le site de la divinité Sinatabé est aménagé	Réalisation de 9000 m2 de pare-feu	315 000	315 000	315 000	315 000	315 000	20	60	20
		Réalisation de clôture de la divinité	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	60	30	10
		Achat des objets sacrés de la divinité	30 000		30 000		30 000	20	0	80
3	Les capacités organisationnelles et techniques des gestionnaires de	Elaboration et mise en œuvre du plan de sensibilisation de tous les acteurs	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	20	70	10

N°	Résultat	Activités/sous activités	Coût des activités					Répartition des coûts		
			A 1	A2	A3	A4	A5	Commune	PIFSA P	Autres partenaires
	la FS Sinatabé sont renforcées	Elaboration et mise en œuvre du plan de formation	700 000	700 000				20	70	10
4	Une Activité Génératrices de Revenus est promue	Identifier, sélectionner, former, équiper et installer deux promoteurs d'apiculture		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	20	70	10
			1 685 000	4 775 000	2 285 000	2 005 000	1 785 000	12 515 000		

9.2. Evaluation des produits

Comme nous l'avons précédemment signalé, toutes les activités prévues dans le cadre du présent PAGS ne génèrent à court et moyen terme de ressource financière. A ce titre, on ne saurait évaluer les produits.

X. CONCLUSION DU PAGS

Le présent plan d'aménagement participatif de la forêt sacrée Sinatabé de Ina est l'œuvre d'un long processus qui a intimement lié les communautés à la base, l'administration forestière et la coordination du PIFSAP. Il tient aussi compte du nouvel acteur apparu sur la scène avec la mise en œuvre de la décentralisation. Le succès de la mise en œuvre de ce plan dépend dans une large mesure du respect de chaque partenaire du rôle qui est le sien. Chacun doit dans le respect des textes en vigueur jouer sa partition en temps opportun. C'est à cette seule condition que l'espoir né de cette collaboration entre l'administration forestière et les gestionnaires des forêts sacrées d'une part, les communes d'autre part, pourra porter les fruits tant attendus. C'est-à-dire une synergie d'action pour sauver la diversité biologique dont regorgent ces écosystèmes actuellement soumis à de très grande menace.

La mise en œuvre dépendra également de la volonté et de la mobilisation de tous, en particulier de la volonté politique de l'administration communale pour que l'objectif visé à terme soit atteint à savoir l'intégration de la forêt dans le système des aires protégées du Bénin et leur conservation durable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DOMINIQUE J. B. et BERNARD R., 2005 ; Les sites religieux Vodun : des patrimoines en permanente évolution, Paris, IRD, collection " Colloques et séminaires " : 415-438.

AGBO V. & N. SOKPON, 1998; Forêts sacrées et patrimoine vital au Bénin. Rapport Technique final du Projet CRDI n° 95-8170. Université National du Bénin, Faculté des Sciences Agronomiques, 104 p.

AGO E.E., 2000; Sacralisation et niveau de maturation des forêts denses semi-decidues du plateau Adja au Sud ouest du Bénin. Thèse pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome. Faculté des Sciences Agronomiques. Abomey-Calavi, Bénin.

AUBRÉVILLE A., 1937, Les forêts du Dahomey et du Togo. In Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O. F.,) Paris, Larose, 1-112

CHEVALIER A., 1933 ; Les bois sacrés des Noirs, sanctuaires de la nature." *Compte Rendu de la Société de Biogéographie*; p. 37.

MAMA V. J., 1985 ; Forêts fétiches; modèle de la conservation de la nature en République Populaire du Bénin". In *Surveillance des écosystèmes forestiers et pastoraux*, Ministère du Développement rural et de l'action coopérative. Projet de la surveillance continue de la couverture forestière tropicale, Cotonou. pp. 20-24.

OFOUMON D., 1997 ; Les forêts sacrées en Afrique. Biodiversité, sociodiversité et aires protégées, *Ecodécision* n° 23, Montréal, UNESCO, 12-14

SOKPON N., A. AMETEPE & V. AGBO, 1998; Forêts sacrées et conservation de la biodiversité au Bénin : 1. cas du pays Adja au Sud-Ouest du Bénin. *Annales des sciences agronomiques du Bénin*.

SOUZA S. DE, V. ADJAKIDJE, A. AKOEGNINOU & J.P. PROFIZI, 1984 ; Contribution a l'étude de la couverture végétale de la zone guinéenne du Bénin. Travaux du laboratoire de Biologie Végétale, UNB, Cotonou, 30 p.

IBO J., 2005 ; Contribution des organisations non gouvernementales écologistes à l'aménagement des forêts sacrées en Côte d'Ivoire : l'expérience de la Croix Verte », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 6 Numéro 1 | mai 2005, mis en ligne le 01 mai 2005, consulté le 23 novembre 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/2813> ; DOI : 10.4000/vertigo.2813

ANNEXES

Annexe1 : Fiche de demande de reconnaissance de la forêt sacrée Sinatabé de Ina

Comité Villageois de gestion de la Forêt Sacrée Bembèrèkè, le 05 Juin 2013
de **Sinatabé**

A Monsieur le Maire de Bembèrèkè

Objet : Demande de reconnaissance légale

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance, la reconnaissance légale de notre Forêt sacrée dite forêt sacrée de **Sinatabé** située dans le Chef lieu de l'arrondissement de Ina. C'est une forêt appartenant au quartier Ina 1. Elle couvre une superficie d'environ **3 ha 38a 72 ca**.

Conservée par nos grands parents et leurs descendants, elle regorge d'importantes ressources naturelles et une grande diversité biologique.

Afin de continuer la protection entamée par nos parents de ces ressources naturelles de grande importance, nous soumettons à votre bienveillante attention la demande de sa reconnaissance légale.

Dans l'espoir d'une suite favorable, recevez Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

PJ : Carte de la forêt sacrée Sinatabé.

Ont signé

Le Chef du quartier



Le Chef de culte



Représentants du quartier

[Signature]
ABLAN Hamidou

MONRA DANNONGUI

Visa du Chef d'arrondissement



François-Xavier CHABI LAURENT

Annexe 2 : Liste des membres de surveillance identifiés par le Roi et du comité Installé

1. BENON OROU Ina
2. GOUNOU BIO YERIMA Bio Guio
3. GIAN Hamidou
4. MONRA Dannongui
5. KORA Lafia
6. CHABI Guya Jean Baptiste
7. AGUE BOUANRA Mama
8. KORA KPAYERO
9. SIMIN Toni
10. CHABI Kinnou Orou Ina
11. YAROU Lafia
12. SIME GOUNOU Yô
13. SINAÏSSIRE Bio

Président	: BENON OROU Ina
Secrétaire en charge de l'organisation, de l'information et de la formation	: GOUNOU BIO YERIMA Bio Guio
Trésorier	: GBIAN Hamidou
Responsable chargé des activités d'aménagement forestier	: Kora Lafia
Responsable chargé des activités culturelles et cultuelles	: MONRA Dannongui

Annexe 3 : Liste de présence

N°	NOM & prénoms	Lieu de provenance	Contact
1	ISSIAKA SENI AZIKIWE	BEMBEREKE	97 48 98 22
2	SOUROKOU GANDE	BEMBEREKE	94 15 40 04
3	SANI OROU GANI	BEMBEREKE	
4	BAGRI GANIGUI	BEMBEREKE	93 45 17 58
5	SINA BOUNWIROU BAKE	BEMBEREKE	93 45 17 58
6	GOUNOU B. Y. BIO GUIO	INA	97 32 01 35
7	AGUE BOUANRA MAMA	INA	98 36 72 95
8	MORA DANNONGUI	INA	
9	KORA LAFIA	INA	94 94 70 42
10	KORA KPAGNERO	INA	
11	KORA GOUNOU	BAOURA	94 10 61 76
12	CHABI YO KARAMI	BAOURA	96 06 65 23
13	CHABI YO BIO	BAOURA	66 49 11 91
14	KORA CHABI N. DOURO	BAOURA	64 49 11 91
15	THOMA TOKON'GOBI	BAOURA	
16	CHABI YINDE BIO YAROU	BAOURA	
17	DOSSOUMOU JEAN	COTONOU	95 85 61 62
18	HOUNTON Narcisse	BEMBEREKE	97 71 05 27
19	YORO FIKO ARCHILE	BEMBEREKE	94 79 40 81
20	BENON M. MAMOUDOU	BEMBEREKE	97 60 85 93
21	DEGBOE Tatiana	BEMBEREKE	97 52 98 08
22	ADAM GARBA	BEMBEREKE	
23	AGBOTON F. Eugène	BEMBEREKE	93 81 84 72
24	OROU GOURA BIO BERO	BEMBEREKE	96 17 77 75
25	BONI ZIME YAROU	BEMBEREKE	
26	GBIAN HAMIDOU	INA	
27	MARO GOUDA	BEMBEREKE	
28	TAMOU ADIZATOU	BEMBEREKE	
29	SACCA FREDERIC	BEMBEREKE	
30	SANA DOUNWIROU	BEMBEREKE	